

1) Signalement et faits établissement

Des directeurs demandent que le directeur ou la directrice ne soit pas la seule nommée sur les signalements et IP. Le nom de l'école identifiée à la place personnaliserait moins le signalement face aux familles.

Le DASEN rappelle qu'il faut faire remonter toute agression verbale ou physique (parents d'élèves notamment). En effet, il adresse ensuite un courrier qui recadre en général bien.

Le DASEN nous informe que suite aux différents incidents en établissements privés, l'application « faits établissement » est maintenant accessible aux établissements privés sous contrat, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ces établissements ont cependant le choix de l'utiliser ou non (beaucoup ne souhaiteraient apparemment pas faire de remontées...).

Une formation à destination des chefs d'établissement et des directeurs sur les IP et les signalements article 40 est en cours de préparation.

2) Elèves avec des troubles autistiques

De nombreux directeurs ont fait remonter des difficultés de communication avec le CAMPS de Tulle. En effet, de nombreux enfants seraient diagnostiqués avec des troubles autistiques sans aucune communication avec l'école, sans GEVASCO 1ère demande, ... L'école se retrouve ensuite invitée à une ESS sans aucune discussion préalable, ce qui pose certains problèmes : les familles peuvent alors avoir certaines exigences pour leur enfant, par exemple.

Le DASEN répond qu'il va se rapprocher du CAMPS.

3) Remplacement

L'ensemble des personnels ayant des missions de remplacement (BFC, TR Zil, TR circonscription, ...) se retrouve nouvellement nommé « remplaçant » (ZRD : zone de remplacement départementale). Les personnels BFC qui voient leurs missions changer ont pu bénéficier de points de bonification au mouvement s'ils souhaitaient ne plus être remplaçant et participer au mouvement. 2 BFC sur 17 ont donc souhaité cette bonification. Les 15 autres basculeront donc remplaçant, rattachés à la même école que cette année, avec possibilité d'être prioritaires sur les missions de remplacement de formation s'ils ne désirent.

Le SG nous informe qu'une nouvelle application nommée ARIA+ sera mise en place au cours du 1er trimestre 2026 et devrait permettre de cibler la résidence administrative et personnelle des remplaçants afin d'optimiser le remplacement. Cela reste à vérifier car les outils de l'Education Nationale ne sont pas toujours opérationnels, comme nous le savons !

Tous les TR seront alors rattachés administrativement à la DSDEN.

Le DASEN nous informe qu'il y a moins de problème de remplacement. Cela peut s'expliquer par le fait que les formations continues aient été placées en début et fin d'année. Il reconnaît cependant qu'en mars et avril, il y a eu quelques moments tendus avec 10 à 15 classes non remplacées par jour.

La Corrèze est le département qui progresse le plus sur le taux d'efficacité sur l'académie (la Corrèze est passée de 80 à 90% de taux d'efficacité).

Malgré cette progression, nous ne pouvons que déplorer que des classes restent sans remplacement, déstabilisant le reste des classes et dégradant les conditions d'accueil des élèves.

4) Médecine scolaire

La DSDEN tente de recruter un médecin scolaire. Un recrutement est en discussion et pourrait être signé en CDI à partir du 1^{er} juin.

5) PPMS

Sur 207 écoles, 206 ont réactualisé le PPMS Risques majeurs et 205 ont réactualisé le PPMS Attentat intrusion.

99% des exercices pour le PPMS AI ont été réalisés (les exercices manquants résultant de problèmes d'alarme) et 95% pour le PPMS RM.

22 PPMS unifiés sont enregistrés par la Préfecture et validés, 14 sont à valider et 11 sont prêts pour la relecture.

La ville de Brive a été la 1^{ère} concernée. Les prochains PPMS unifiés devraient concerner Brive rural.

Mr Lissac nous informe que les PPMS unifiés sont longs à faire car ils nécessitent beaucoup de photos. Il est réalisé avec un représentant de la mairie. Selon la taille, la configuration et les spécificités de l'école, cela peut prendre plus ou moins de temps.

Depuis 2020, les PPMS sont enregistrés sur une plateforme accessible aux services de la préfecture. Cela permet d'assurer la coordination entre les différents services de l'Etat.

6) Evaluation des directeurs

196 directeurs étaient éligibles cette année (pour être éligible, il faut être directeur depuis au moins 3 ans). 10 directeurs ont été désignés dans chaque circonscription, 47 ont été évalués à ce jour (certains étant en disponibilité, maladie, ...).

La FSU-SNUipp a demandé le contenu de l'évaluation et son objectif. Les IEN ont décidé de proposer le document annexe en amont de l'évaluation aux directeurs. Ce document sert de base pour les échanges de l'entretien. Les points abordés correspondent sensiblement aux thèmes travaillés lors des évaluations d'école : pilotage pédagogique, climat scolaire, contexte de l'école et fonctionnement. Un accent est mis sur l'analyse du pilotage pédagogique du directeur. En effet, depuis la promulgation de la loi Rilhac, le directeur n'est plus seulement le garant du bon fonctionnement de l'école mais il est en charge du pilotage pédagogique.

Sur les écoles à 3 et 4 classes, les IEN ont noté qu'il était difficile pour les équipes d'organiser des conseils de cycle. Certains IEN proposent alors aux équipes de travailler en bassin et non plus en école.

Sur les écoles à une classe, les IEN estiment que cette évaluation est inutile et très peu intéressante.

Selon les IEN, les échanges s'appuient sur un auto-positionnement du directeur qui aborde ses réussites et difficultés.

Un bilan littéral est ensuite rédigé par l'IEN et un avis est donné par le DASEN. Lorsque la FSU-SNUipp a demandé si cet avis et bilan pouvaient avoir une incidence sur l'attribution de certaines décharges, sur l'avancement ou autre, il nous a été répondu que non. Pour le moment, cet avis et bilan ne «servent à rien».

Les directeurs de grosses écoles ont demandé s'il était possible d'avoir une certaine souplesse sur les animations pédagogiques. Ils souhaiteraient pouvoir choisir les animations pédagogiques afin de pouvoir faire fonctionner au mieux les écoles (ex : un directeur affecté en C1 voudrait assister à une animation pédagogique C3 sur l'égalité filles-garçons afin de pouvoir mettre en place des projets sur l'école). Le DASEN était favorable à cette demande.

7) Observatoire des dynamiques rurales et pluri-annualité des cartes scolaires

Cet observatoire est une instance réunissant Préfet et DASEN, créé par Elisabeth Borne lorsqu'elle était Premier Ministre. Il a pour objectif de réfléchir sur l'avenir du département avec l'aide de l'INSEE et du Service des statistiques académiques. Les représentants des personnels ne font pas partie de cet observatoire. Il s'est réuni 2 fois (décembre 2023 et décembre 2024). Le prochain aura peut-être lieu en juin. Le DASEN explique que l'intérêt de cet observatoire est de travailler avec la préfecture en cas de fermeture de classe, d'école ou de création de RPI afin d'aborder les questions de dynamisation du territoire (ouverture de maisons France Services), de transports scolaires...

Le DASEN informe que d'ici 3 ans, le département perdra encore 2000 élèves.

Il est donc nécessaire de réfléchir aux prochaines cartes scolaires qui risquent d'être sanglantes. Le DASEN a rappelé que pour cette année, il s'attendait à une dotation de -20 pour le département ce qui correspondrait à environ 40 fermetures sur le département si le budget de -4000 postes annoncé avait été maintenu. Il redoute que ce budget soit de nouveau proposé dans les années à venir. Les IEN et le DASEN ont donc déjà rencontré des maires afin de préparer les prochaines cartes scolaires.

Le DASEN veut créer 4 nouveaux RPI (concentrés ou dispersés) afin de réorganiser le maillage territorial. De même, un courrier va être envoyé à toutes les mairies où une classe aurait pu être fermée cette année afin de proposer une rencontre en amont des futures cartes scolaires.

La FSU-SNUipp continuera de défendre les écoles et notamment les écoles rurales qui permettent de maintenir un service public d'éducation au plus près des usagers.

8) PIAL et PAS

La Ministre de l'Éducation Nationale souhaite accélérer la mise en place des PAS qui remplaceront les PIAL. Alors que le département de la Corrèze ne devait pas être concerné par sa mise en place avant la rentrée 2026, ce seront finalement 2 ou 3 PAS qui devraient être financés par l'ARS pour la rentrée de septembre 2025. Les secteurs envisagés sont la Xaintrie, Ussel et Tulle Nord et/ou sud.

Le DASEN explique que la création des PAS a pour objectif une meilleure prise en charge des élèves à besoins particuliers au niveau de l'accompagnement humain.

La DSDEN a identifié 13 ou 14 PAS potentiels sur le département.

Le DASEN a précisé qu'il ne souhaite pas que les PAS dégradent les conditions de travail des AESH en termes de temps de route, de secteur de prise en charge, ...

Néanmoins ces PAS correspondent à des secteurs plus élargis que les PIAL actuels ce qui aura forcément des conséquences.

Dans ces PAS financés par l'ARS, il devrait y avoir des personnels du médico-social. Ces personnels seront conventionnés par l'ARS et ne seront donc pas des personnels du libéral.

9) Poursuite de scolarité : fiche navette

La FSU-SNUipp a redemandé à ce que la fiche navette pour la poursuite de scolarité soit distribuée plus tard dans l'année. Cette année, il a été demandé de la faire passer avant les vacances scolaires en avril. Comme nous l'avions évoqué lors d'un courrier adressé au SG, cette date était beaucoup trop précoce et la fiche proposée n'était pas aussi pratique que la fiche pré-remplie sur ONDE. Nous avons alors lancé la consigne de ne faire passer la fiche navette que dans les délais imposés par la commission d'appel soit aux alentours de mi-mai et d'utiliser la fiche d'ONDE.

L'ensemble des directeurs présent était d'accord pour dire que cette date ne correspondait pas aux réalités et aux besoins du terrain. La procédure devrait être revue l'an prochain.

10) Directeurs référents

La FSU-SNUipp a demandé à quelle fréquence les directeurs référents étaient sollicités et sur quel type de questions. Ils nous ont répondu que c'était très irrégulier dans l'année et que c'était surtout de jeunes directeurs qui les contactaient. Les sollicitations sont très fortes en début d'année et lors de moments phares (ex : fiche navette, AFFELNET, fin d'année...). Il s'agit régulièrement d'un partage de préoccupations (tension avec les mairies, avec des parents d'élèves, avec des collègues, avec des ATSEM, protocole PHARE, demande de conseils...)

11) Bonification des directeurs et rémunération

L'article 4 du décret du 14/08/2024 prévoit que les directeurs bénéficient d'une bonification d'ancienneté de 3 mois « à l'issue de chaque année de services continus accomplis ». Cette bonification d'avancement est donc effective depuis le mois de septembre. D'après la DSDEN, il n'y a pas de retard de paiement lié à cette bonification. Cependant, la FSU SNUipp conseille aux directeurs de vérifier les arrêtés qui mentionnent cette bonification. En effet, il semblerait que pour certains directeurs, il y ait des erreurs dans les arrêtés ce qui pourraient impacter leur avancée de carrière ainsi que leur rémunération. La DSDEN nous informe qu'il faut y être très vigilant car les délais de recours pour les arrêtés ne sont que de 4 mois. Tout personnel concerné doit donc contacter Mme Simbert au plus vite (n'hésitez pas à nous mettre en copie).